

Positions du syndicat sur les documents du 49^{ème} Congrès confédéral décembre 2009.

Sur le document d'orientation

Sur la première partie

Syndiqués de la métallurgie, nous sommes aux premières loges, comme dans toute l'industrie, de l'offensive redoublée d'abaissement du coût du travail, c'est à dire licenciements, suppressions d'emplois, délocalisation, augmentation de la productivité et donc : surexploitation pour ceux qui restent. Une offensive redoublée conséquente à la crise actuelle et sans précédent du système économique capitaliste. Cela dans le seul but de préserver et d'accroître les profits des actionnaires.

La première des inquiétudes et des interrogations des travailleurs –tout ages confondus- qui sourdent en permanence, c'est celle de l'emploi. Y aura-t-il ou non des licenciements ?

Nous avons subi une première vague de 600 000 licenciements et suppressions d'emplois, une deuxième vague commence à déferler...Il n'y a et il n'y aura de « reprise » économique que pour les spéculateurs et les actionnaires. Et sont les travailleurs « qui paient la crise (au prix le plus élevé) dont ils ne sont pas responsable » ! Dans notre entreprise, nous avons perdu 35 emplois en un an, (20 intérimaires, 13 départs retraite non remplacés, 2 cadres poussés dehors) et la direction refuse de négocier les remplacements des 35 à 40 départs ACAATA...

Partout aux portes des usines ou il y a des suppressions d'emplois et dans les manifestations fleurissent les banderoles exprimant la revendication vitale des salariés avec leurs syndicats : « Non aux licenciements ! » « Arrêt des licenciements ! » ou « Interdiction des licenciements ! »

Or le document d'orientation, à aucun moment, ne se prononce pour l'arrêt des licenciements !

A aucun moment, le document d'orientation ne se prononce pour le maintien des emplois existants, pour le maintien des entreprises et des moyens de production existants !

Et à aucun moment, le document d'orientation ne se prononce pour la défense le maintien et le rétablissement dans toutes leurs prérogatives du Code du Travail, des Conventions collectives, des statuts. C'est-à-dire des droits collectifs!

A l'inverse le document d'orientation propose d'étendre le « Nouveau statut du travailleur salarié » (NSTS) et la Sécurité sociale professionnelle » (SSP) à l'ensemble des salariés –qui seraient des droits individuels- d'en faire l'axe majeur du congrès confédéral.

Il apparaît donc qu'il ne s'agirait plus de défendre chaque emploi, chaque usine créer par le travail de génération de salariés, mais d'accompagner les restructurations, les « mutations industrielles » imposées par les actionnaires.

Cela apparaît d'autant plus clairement que les articles I 52 à I 60 du document d'orientation cautionnent comme première étape et proposent de développer tous les dispositifs d'accompagnements proposés aux salariés menacés ou victimes de licenciements tels le « congé de reclassement », le « contrat de reclassement professionnel », le « contrat de transition professionnelle », l'« accord de janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail qui a introduit un début de transférabilité du dif », les mesures de chômage partiel et de chômage total... (voir également les articles I 67 à I 70)

La SSP élément du NSTS... qui ne sont pas des revendications des salariés, permettrait elle de stopper les suppressions d'emplois, de faire reculer la précarité notamment chez les jeunes ? Non !

Les travailleurs veulent conserver leurs emplois. Ils ne veulent pas passer leurs vies à « alterner » entre stages, formations bidons, périodes de chômage, de petits boulots, ni être « mobile » d'une usine à l'autre. Ils veulent un CDI et vivre dignement de leur travail, là où ils se sont installés avec leur famille!

Et qui plus est, avec 600 000 emplois supprimés en 2009, s'ajoutant aux millions de chômeurs total ou partiel, ou donc peut-on prétendre « reclasser » les salariés licenciés ? Et fournir un emploi pour les jeunes ? De toute manière, la question du droit à l'emploi passe par l'arrêt des suppressions d'emplois et des fermetures ! Le « droit suspensifs des licenciements » proposé que nous avons connu sous d'autre forme ne répond pas à la situation : la revendication des travailleurs n'est pas de suspendre un temps leur licenciement, mais bien de garder leur emploi et d'en vivre.

Nous considérons que le Congrès doit mettre au centre de la discussion :

- la défense de tous les emplois existant aujourd'hui dans le privé comme dans le public
- le droit à l'emploi avec un vrai travail et un vrai salaire pour chaque travailleur, chaque jeune garanti par le Code du Travail, les Statuts, les Conventions collectives qu'il faut défendre et rétablir....

Et donc combattre pour l'unité et la mobilisation nationale interprofessionnelles des travailleurs et des organisations syndicales sur les revendications vitales et communes, c'est-à-dire pour :

- l'arrêt des licenciements, suppressions d'emplois, délocalisation et fermetures, la renationalisation
- l'arrêt des privatisations, le retour au monopôle des services publics : la Poste, DDE, EDF, GDF, Hôpitaux, Ecole, SNCF....
- l'augmentation générale des salaires et des pensions de retraites...
- la réduction du temps de travail (hebdomadaire, et en annuités et âge retraite) compensée par des embauches (moyen « solidaire » de répondre à l'évolution technologique...)
- ...

Concernant la Sécurité sociale et la santé :

Comment prétendre renforcer la place et le rôle de l'hôpital publics et comment préserver la Sécurité Sociale sans exiger le retrait et l'abrogation de la loi Bachelot dite HPST, qui était la revendication des travailleurs hospitaliers et de la Fédé de la santé et de l'action sociale.

La loi Bachelot qui met en place des Agence régionale de Santé ARS, qui achève de détruire la Sécu de 1945 en la régionalisant, avec demain des droits différents à la santé d'une région à l'autre...

Pourquoi prétendre à un problème de financement de la Sécu et passer sous la table la question et l'exigence de l'arrêt des exonérations patronales qui s'élève à plus de 250 milliards d'euros depuis 1991 ! Pourquoi ne pas exiger leur restitution !?

Peut-on proposer « une maison commune des retraites », sans avoir préalablement exiger l'abrogation des lois Balladur de 1993 et Fillon de 2003 et le retour aux 37,5 annuités pour tous public privé, au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé....

Sur la deuxième partie

Il s'agit d'un bouleversement total des structures et des principes de notre confédération :

En effet, les syndicats devraient mettre en cause leur existence avant le 31 décembre 2011 et voir leur rattachement à un syndicat multiprofessionnel territorial ou de site. Territoires et régions sont les maîtres mots, que deviendront les UL est les UD ?

N'est ce pas la territorialisation et la régionalisation de la CGT s'inscrivant dans l'Europe des régions des traités de l'UE, sinon pourquoi « réformés » nos structures historiques qui ont fait leurs preuves?!

Et entre autres, l'article II 128 propose de «développer, à toutes les étapes, la consultation des salariés comme un élément décisif de sa pratique syndical ». Pour nous, comme depuis plus d'un siècle dans la CGT c'est aux syndiqués de décider de l'orientation de leur syndicat.

Le document d'orientation fait une stratégie du « syndicalisme rassemblé » et « rassembleur ». Pour nous, au regard du passé et du printemps derniers, ce n'est pas le syndicalisme, c'est-à-dire les dirigeants syndicaux qu'il faut « rassembler » sur le programme de M Chérèque-CFDT, mais rassembler, unir les travailleurs sur les revendications fondamentales et vitales. C'est, à l'heure où des millions et millions sont descendus dans la rue le 29 janvier et le 19 mars, c'est la perspective d'une mobilisation nationale unitaire interprofessionnelle jusqu'à satisfaction des revendications fondamentales que le 49^{ème} congrès doit ouvrir.

En conséquence de ces considérations et d'autres : **le syndicat vote contre le rapport d'orientation.**

Concernant le rapport d'activités

- Considérant le bilan du « syndicalisme rassemblé » après le 19 mars qui a mené à l'échec d'un mouvement montant de mobilisation nationale,
- et considérant la loi du 20 août 2008 sur la représentativité qui a mis fin à la présomption irréfragable de la représentativité de la cgt ; loi qui constitue un recul du droit syndicat dans la mesure où il faut obtenir 10 % des voix aux élections professionnelles pour être reconnu comme un syndicat représentatif et désigner un Délégué Syndical et obtenir deux élus au CE pour désigner un Représentant syndical, que les syndiqués ne peuvent plus désigner librement leur délégué syndical, etc, et qu'à l'inverse cette loi favorise la création de syndicat « maison »...

le syndicat votre contre le rapport d'activités ainsi que contre le rapport financier.

Adoptés aux réunions des syndiqués des 17 et 19 novembre 2009.